

- a) Le candidat devra remplir les formulaires et suivre les procédures permettant à l'École d'optométrie et à l'Université de Montréal de répondre aux exigences de l'organisme d'agrément du programme (*Accreditation Council on Optometric Education – ACOE*).
- b) Dans le cas d'une première demande de candidature, l'École d'optométrie pourra procéder à une entrevue avec le postulant.
- c) L'école d'optométrie a établi les exigences de qualification officielles suivantes :

| | |
|----|--|
| 1 | Formulaire de candidature |
| 2 | Curriculum vitae complet lors d'une première candidature, un formulaire de mise à jour par la suite |
| 3 | Une lettre de référence d'un professeur de l'école d'optométrie |
| 4 | Copie du diplôme de doctorat en optométrie (O.D.) et du droit de pratique initial délivré par l'Ordre des optométristes du Québec |
| 5 | Attestation d'une inscription valide pour l'année en cours au tableau de l'Ordre des optométristes du Québec |
| 6 | Copie de la déclaration annuelle produite pour l'Ordre des optométristes du Québec quant à l'absence de poursuite juridique de nature criminelle, civile ou disciplinaire |
| 7 | Attestation du permis de l'Ordre des optométristes du Québec valide pour l'année en cours relativement à l'utilisation des agents pharmaceutiques diagnostiques |
| 8 | Attestation d'une formation complétée (ou en cours de réalisation) relativement à l'utilisation des agents pharmaceutiques thérapeutiques |
| 9 | Attestation d'une couverture d'assurance responsabilité professionnelle valide pour l'année en cours |
| 10 | Consentement du candidat à la vérification des informations déposées, en conformité avec la politique adoptée par l'Assemblée de l'École d'optométrie, pour satisfaire aux conditions d'agrément du programme |
| 11 | Déclaration sur l'honneur du maintien d'une pratique professionnelle en conformité avec les règles de l'Art et avec le code de déontologie adopté par l'Ordre des optométristes du Québec |
| 12 | Attestation d'une formation en réanimation cardio-respiratoire (RCR) valide |
| 13 | Attestation d'une expérience professionnelle d'au moins trois (3) années dans le domaine clinique ou combinaison d'une expérience et d'une formation pertinente aux études supérieures attestée par un diplôme ou par un relevé de notes si cette formation est en cours d'obtention (résidence, diplôme d'études supérieures, maîtrise, etc.) |
| 14 | Démonstration de l'appartenance à des organismes professionnels œuvrant dans le champ disciplinaire, attestée dans le <i>curriculum vitae</i> par le statut au sein de ces organismes (ex. : membre, officier, trésorier, etc.) |
| 15 | Démonstration d'une mise à jour des connaissances attestée dans le <i>curriculum vitae</i> par la liste des activités de formation continue suivies |

| | |
|----|---|
| 16 | Expertise dans le domaine clinique où le candidat postule, attestée dans le <i>curriculum vitae</i> par une liste de publications, de communications scientifiques, de conférences sur invitations, de prix, de bourses |
| 17 | Expertise dans le domaine clinique où le candidat postule, attestée dans le <i>curriculum vitae</i> par l'appartenance à des sociétés savantes et par le salut spécifique qui lui est associé (ex. : <i>Fellow</i> ou <i>Diplomate</i> de l'Académie américaine d'optométrie) |
| 18 | Être agréé, comme optométriste, par le Conseil d'administration de l'Institut Nazareth & Louis-Braille (INLB) |
| 19 | Attestation d'une formation de lecture d'image de fond d'œil équivalent au « <i>Retinopathy Reading Certification</i> , délivré par Eyepacs LLC |

| Chargé de clinique | Exigences |
|---|--------------|
| Aniséiconie | 1 à 15 |
| Basse vision (interne) | 1 à 15 |
| Basse vision (INLB) | 1 à 15 et 18 |
| Centre de lecture de rétinopathie diabétique | 1 à 15 et 19 |
| Clinique d'optique appliquée | 1 à 15 |
| Clinique générale | 1 à 15 |
| Électrodiagnostic | 1 à 17 |
| Ergonomie visuelle | 1 à 17 |
| Imagerie oculaire | 1 à 17 |
| Lentilles cornéennes (soins de première ligne et spécialisés) | 1 à 17 |
| Optométrie gériatrique | 1 à 17 |
| Optométrie pédiatrique | 1 à 17 |
| Santé oculaire | 1 à 17 |
| Sècheresse oculaire | 1 à 17 |
| Vision binoculaire & orthoptique | 1 à 17 |
| Chargé de laboratoire | Exigences |
| Laboratoires d'optique ophtalmique | 1 à 15 |
| Laboratoires d'optométrie de première ligne | 1 à 15 |
| Laboratoires d'optométrie de seconde ligne | 1 à 17 |